



**COUP
D'ŒIL**

Directive d'encadrement du télétravail



**POLYTECHNIQUE
MONTREAL**

| Direction de l'administration et des ressources | Juillet 2023

Polytechnique Montréal offre une directive d'encadrement du télétravail dans l'optique de déterminer la forme hybride de travail qui s'harmonise le mieux avec sa culture, ses exigences d'emplois et la satisfaction des membres de sa communauté.



La **Directive d'encadrement du télétravail** est disponible sur le site web de Polytechnique Montréal. Consultez la version complète de cette directive pour avoir le fin détail de l'organisation du télétravail à Polytechnique.

Un modèle de travail hybride adapté à notre mission

À Polytechnique, le modèle de travail hybride choisi repose sur un modèle organisationnel qui permet l'accessibilité des services et répond aux besoins des unités, de même qu'aux exigences opérationnelles, de façon à maintenir la collaboration, la mobilisation, l'appartenance et l'engagement au sein des unités et de l'institution.

Ce modèle doit permettre d'assurer une qualité de services optimale pour la communauté étudiante, le corps professoral et l'ensemble du personnel de Polytechnique. Il doit être pensé en regard :

- des besoins de la clientèle et de l'unité;
- de la nature des fonctions;
- de l'autonomie démontrée et requise dans l'exercice de la fonction.

Il offre aussi à chacune et chacun d'entre nous des mesures de conciliation travail et vie personnelle et intègre des mesures d'adaptation qui tiennent compte des facteurs d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI).

Une organisation qui favorise le service à la clientèle

1. Une présence sur site pour toutes les unités.

Dans toutes les unités, et à tout moment de l'année, le mode de travail hybride implique **une présence minimale de 40 % du temps travaillé sur site.**

2. Une présence majoritaire sur site pour certaines unités.

Pendant les trimestres d'automne et d'hiver, **une présence minimale de 60% du temps travaillé sur site** est demandée aux unités dont la mission implique un contact régulier et direct avec :

- le personnel enseignant;
- les étudiants et étudiantes de tous les cycles;
- les autres membres du personnel.

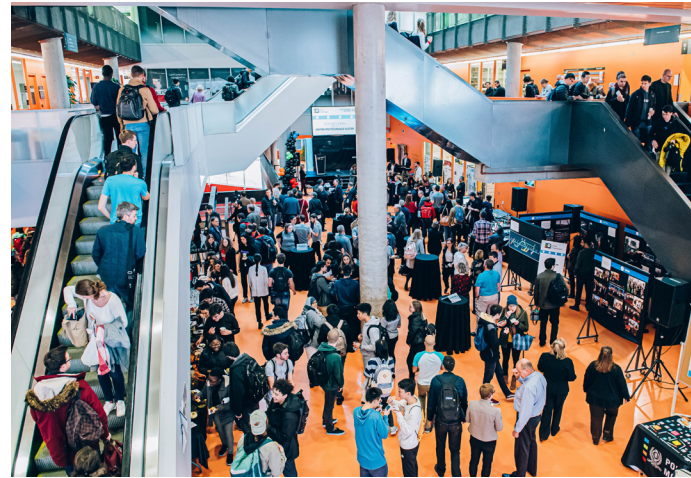
3. Des équipes capables d'assurer une offre continue du service en personne.

Les gestionnaires des unités, peu importe leur mission, doivent organiser le travail hybride en vue d'assurer une présence régulière et continue de leurs équipes à Polytechnique. Ainsi, **en tout temps, chaque unité est en mesure de répondre aux besoins des personnes sur site.**

Une vie collective encouragée sur le campus

En participant aux activités de Polytechnique, les membres du personnel témoignent de leur engagement à l'égard de leur travail et développent leur sentiment d'appartenance à la communauté.

C'est pourquoi, afin de favoriser la qualité des relations interpersonnelles et la contribution de chacune et chacun d'entre nous à la vie collective, tous les membres du personnel sont incités à participer en personne aux réunions ou aux initiatives proposées par son unité ou par l'institution.



Des repères pour mieux naviguer dans ce mode hybride

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette organisation du travail en mode hybride et permettre l'atteinte de nos objectifs, chaque membre du personnel s'engage à :

- respecter ses engagements concernant l'horaire de travail et sa présence sur le site de travail;
- effectuer son télétravail dans la province du Québec
- utiliser activement les outils de communication à disposition;
- agir avec flexibilité pour répondre aux besoins de la clientèle;
- se conformer aux règles en matière d'éthique et de confidentialité;
- doter son **lieu de télétravail de matériel conforme aux normes.**



Des questions ?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous référer à votre personne supérieure immédiate.